



La séance du conseil municipal est ouverte à 20h00

**1) Secrétaire de séance :** Edith Farinaccio

Présents : Laura Catry (maire), Matthieu Grisvard (1<sup>er</sup> adjoint) , Thierry Bouvier (2<sup>ème</sup> adjoint), Edith Farinaccio, Christophe Couturier, Laury Farinaccio, Stéphanie D'Amiens d'Hébécourt et Julie Pajot.

Absents excusés : Gisèle Michelin (pouvoir à Laura Catry) et Mickaël Hueber (3<sup>ème</sup> adjoint) (pouvoir à Matthieu Grisvard).

Madame Catry annonce que, désormais, le conseil municipal comptait un conseiller de moins car Cyril Stucki a présenté sa démission en décembre. Il va manquer à l'équipe et aux agents municipaux. Nous gardons des liens indéfectibles car c'est avec lui qu'avait été engagée la constitution de notre liste municipale.

**2) Validation de la présence de tous les élus et approbation du PV du 11/12/2020.**

**3) Révision des tarifs des concessions funéraires :**

Avant 2020, toutes les concessions étaient perpétuelles et au tarif de 186 euros pour tous.

L'ancienne équipe communale a choisi, face à l'abandon des concessions, au manque d'entretien et au départ des familles, de porter les tarifs à :  
15 ans 300 euros, 30 ans 500 euros, perpétuelle 3000 euros.

Nous souhaitons modifier ces prix et les durées de concession :

Les concessions perpétuelles subissent souvent l'abandon et il est coûteux pour la mairie d'y remédier (règlement des cimetières très strict et coûteux à appliquer). Il est souhaitable que le prix des concessions soit accessible à tous les habitants (c'est un service public) tout en proposant des concessions de durées assez longues.

Différentes propositions ont été faites dont : 30 ans 500 euros et 99 ans 1000 euros

Nous avons retenu la proposition suivante : 50 ans 300€ et 99 ans 700€

6 votes pour, 1 abstention et 3 contre. Proposition acceptée.

Un règlement communal du cimetière sera rédigé.

**4) Délibération : bail de la Maison d'assistance maternelle :**

Laura Catry expose la situation :

Il nous a été signalé qu'il y avait eu conflit d'intérêt dans le fait qu'Edith et Laury Farinaccio prennent part au vote concernant les termes du bail de la MAM lors du dernier conseil municipal, le 11 décembre 2020 car elles sont toutes 2 de la famille d'une des assistantes maternelles. Afin que le vote du bail ne soit pas remis en question, il est nécessaire de remettre au vote cette question sans la participation de Laury et Edith Farinaccio.

Les termes du bail remis aux votes :

La durée du bail retenue est de 10 ans : 8 votes pour, unanimité des présents et des représentés

Taxe foncière pour la Maison d'assistance maternelle

Taxe foncière à la charge des assistantes maternelles à 50% la première année (2021) afin d'alléger les charges des assistantes maternelles la première année. : 7 votes pour et 1 abstention. Proposition adoptée à la majorité des présents et des représentés.

Taxe foncière à la charge des assistantes maternelles à 100% à partir de 2022 : 8 voix pour, proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**5) Délibération : signature de convention de mise à disposition d'un archiviste**

Le Centre de Gestion de l'Oise propose un service de tri, de conseil et de conservation des archives communales (aux Archives Départementales de l'Oise). Concernant nos archives c'est un service dont nous avons absolument besoin. La conservation des archives au département est gratuite, le tri est payant. Dans un premier temps un audit doit évaluer le temps de travail nécessaire à un archiviste.

L'audit coûte 140€. Le conseil municipal est-il d'accord pour de cet audit ? 10 votes pour, devis accepté à l'unanimité des présents et des représentés

En ce qui concerne la signature de la convention avec les archives départementales, le conseil municipal attend d'abord de connaître le montant du devis.

**6) Nouvelles numérotations de voirie à valider par le conseil municipal.**

Nouvelles habitations avec de nouvelles adresses et donc de nouveaux numéros de voirie :

15 ter rue du Chemin Vert	12 bis rue du Coudrais	3bis rue des Cantières	1 bis rue de la Bovière
---------------------------	------------------------	------------------------	-------------------------

10 votes pour, nouvelles numérotations adoptées à l'unanimité des présents et des représentés.

**7) Délibération : Compteurs Linky, quelle implication de la mairie ?**

Face à l'inquiétude des habitants de Montjavoult et la demande de certains foyers de les soutenir dans leur refus de l'installation du compteur Linky, il est nécessaire que le conseil municipal traite ce sujet et fournisse des informations :

La société Airria est mandatée par Enedis pour poser les compteurs Linky sur toute la commune à partir du 1<sup>er</sup> février. Les courriers ont été reçus par une partie des habitants seulement.

Point Information par Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt :

Sources : 60 Millions de consommateurs et Ligue des Droits de l'Homme, UFC que choisir, Le Monde, Enedis et Wikipédia

Décision du conseil européenne de l'installation des compteurs Linky afin de maîtriser l'énergie : Motivation écologique et économique : chaque foyer peut être informé sur sa consommation et faire en sorte de consommer moins si possible.

Permet de régler la production électrique sur la consommation et réduire les fraudes.

Le compteur Linky mesure au plus près la consommation des foyers (toutes les 30 secondes). Donc les factures correspondent à la consommation et non à une évaluation à réajuster.

Les compteurs appartiennent au SE60 (au Syndicat de l'Energie Oise), donc à nous.

Ils sont gratuits pour les usagers, et gratuits pour le SE60 (car portés en comptabilité par un plan d'amortissement sur 20 ans chez ENEDIS).

Le déploiement LINKY sur Montjavoult est prévu à partir du 1<sup>er</sup> février et tous les administrés ont reçu un courrier avec le numéro Vert pour toutes questions à ce sujet.

La société mandatée par Enedis pour la pose à Montjavoult est AIRRIA (les agents auront un badge et un véhicule avec un logo "partenaire Enedis"). L'intervention n'excède généralement pas les 30 minutes.

Les données sont transmises via LINKY par le réseau filaire en CPL, Courant Porteur en Ligne donc sans émission d'onde.

Aucune donnée ne peut être transmise par Enedis aux "fournisseurs" qu'ils soient EDF, Engie, Total Direct Energie ... sans que l'utilisateur ne signe son accord à son fournisseur.

Contrairement au compteur précédent il n'y a pas de dépassement possible sa consommation par rapport à son abonnement. Dans le cas de dépassement fréquent les consommateurs sont incités à prendre un abonnement supérieur.

Le compteur permet l'enregistrement et la vente d'électricité autoproduite (dispositif photovoltaïque, éolienne, batterie de voiture électrique).

Ce changement va entraîner des suppressions de postes car les relevés de compteurs auront lieu en réseau.

Des cas d'incendie de compteur ont été constatés, ils seraient dus au manque de formation des techniciens (sous-traitant ?).

Certaines communes se sont opposées à la pose des compteurs Linky mais leur décision a été invalidée par le Conseil Constitutionnel.

Si des foyers préfèrent garder leur ancien compteur, ils devront payer les relevés, soit environ 30€ par an (et peut être plus par la suite).

Il n'y a pas d'obligation légale de poser ces compteurs ; Enedis a l'objectif d'en changer 80% cette année. Les habitants peuvent changer d'avis et demander un compteur Linky plus tard.

L'entreprise Enedis a été recadrée par la CNIL afin que la mention de protection des données personnelles soit modifiée sur le contrat pour être conforme à une meilleure visibilité et un consentement ou non de partage des données du consommateur. Dans tous les cas, Enedis ne peut conserver les données de consommation plus d'un an.

Afin que la commune de Montjavoult montre sa vigilance quant au respect de la vie privée et la non divulgation des données personnelles, Laura CATRY propose d'écrire un courrier à la CNIL avec copie à Enedis pour qu'elle continue à veiller sur les bonnes pratiques d'Enedis. Il est précisé que cette démarche a déjà eu gain de cause, auprès de la CNIL, au début du dispositif de déploiement sur le territoire.

6 votes contre, 4 votes pour : cette proposition n'est pas adoptée.

#### **8) Partage du bois coupé sur la commune :**

Matthieu Grisvard présente la proposition :

Chaque année les agents communaux ou des professionnels spécialisés élaguent les arbres aux bords des routes et chemins et le bois est stocké sur la commune. Les conseillers municipaux savent que certains foyers ont du mal parfois à chauffer leur maison pour des raisons économiques :

L'idée est de mettre à disposition de ces habitants au lieu de laisser ce bois sans utilité. Les petites branches seront broyées pour mettre dans les massifs communaux.

Le bois de chauffage sera débité en 50 cm et proposé aux habitants en difficulté économique, ceux-ci, en contrepartie feront un don du montant qu'ils souhaitent aux associations de Montjavoult ou à la commune (chèque au nom du Trésor Public).

10 votes pour, proposition adoptée à l'unanimité.

Un règlement sera rédigé (comment informer, quel lieu...)

#### **9) Gestion obligatoire des animaux vagabonds :**

Laury Farinaccio présente l'Association « Les animaux du 27 », basé à Bézu-Saint-Éloi.

Elle a rencontré Mme Dominique Ledu, la représentante. Cette association n'a pas de refuge actuellement et fonctionnent avec des familles d'accueil.

L'association capture les animaux errants après avoir été avertie par le Maire ou un conseiller, ils sont gardés huit jours maximum puis placés.

Elle s'occupe de contacter les propriétaires. Elle gère les chiens, les chats et nouveaux animaux de compagnie. Le prix d'adhésion est de 0.82€ par an et par habitant. Cette association est plus réactive que la SPA précédemment utilisée par la commune (la SPA étant située derrière Beauvais).

10 votes pour, le choix de l'association « Les animaux du 27 » est adoptée à l'unanimité.

#### **10) Choix devis élagage rue des Bauves**

Elagage puis débit du bois en 50 cm. 2 devis de 2 élagueurs sont présentés. L'un s'élève à 384 euros et l'autre à 444 euros. La différence est de 70 euros. Puisque la commune a déjà fait travailler l'un, il est proposé de faire travailler l'autre.

9 votes pour, 1 abstention, choix de l'entreprise adopté.

#### **11) Projet d'augmentation de la participation communale au Sivom.**

Exposition de la proposition : Les parents d'élèves souhaitent que soit allégée la facture en ce qui concerne le temps périscolaire (garderie du matin, du soir, cantine et soutien). Certains parents renoncent à inscrire leurs enfants au soutien scolaire en raison du prix (7€ par séance).

Christophe Couturier, président du SIVOM, présente sa proposition :

En calant les prix du périscolaire du groupe scolaire sur les prix préconisés par la Caisse d'Allocations Familiales, cela correspond à une réduction de 450 € de la facture annuelle par enfant qui bénéficie du temps périscolaire et du soutien. Pour ce faire, la commune de Montjavoult devrait ajouter 3400 euros à sa cotisation au SIVOM, compte tenu du nombre d'enfant Montjoviciens. Si c'était une mesure acceptée par les 2 autres communes du groupe scolaire, Serans et Hadancourt-le-Haut -Clocher, le montant de cette augmentation de cotisation serait lissée et probablement s'élèverait aux environs de 4700 euros. Monsieur Couturier rappelle que 7000 euros de cotisation de Montjavoult au SIVOM prévus au budget de la commune pour l'année 2020 n'ont pas été dépensés. Il souhaite que cette somme soit reportée sur le budget 2021 pour le SIVOM afin de financer cette proposition. Il demande que le conseil municipal donne son accord pour qu'il défende ce projet auprès des communes de Serans et d'Hadancourt-le-Haut Clocher.

Il s'agit de rendre cette mesure pérenne car nécessaire.

La discussion des conseillers porte sur l'étude de la capacité budgétaire de la commune pour les prochaines années et sur l'impossible diminution des coûts du temps périscolaire.

36 enfants de Montjavoult vont à l'école, certains vont à la garderie le matin, le soir et à la cantine.

Vote d'intention à l'unanimité, pour que Montjavoult augmente sa participation financière et que Christophe Couturier, président du SIVOM, encourage les communes de Serans et Hadancourt-le-Haut-Clocher à alléger les lourdes charges des parents d'élèves du groupe scolaire.

#### **12) Information projet de modification PLU :**

Présentation par Thierry Bouvier :

La mairie souhaite se prémunir contre le risque de parcellisation et donc de densification de l'habitat sur des parcelles de plus en plus petites. Il précise les typologies de zones existantes à Montjavoult :

A : Zone agricole N : Zone naturelle UA, UB et UC : Zone urbanisée

Actuellement la loi encourage la densification des zones urbaines et donc il n'est pas possible d'empêcher la parcellisation. Par contre, afin d'éviter la surdensification, le PLU (Le Plan Local d'Urbanisme) de Montjavoult, voté en 2016, contient des règles qui limitent l'acceptation de projets de construction à ceux qui sont prévus le long des voies urbaines. Le PLU est consultable sur le site de la mairie : montjavoult.fr

Pour information : une révision simplifiée du PLU se fait, sur acceptation du préfet, après une enquête publique de 31 jours et présente un coût supporté par la mairie. La réflexion sur le sujet de risque de parcellisation est suspendue et sujette à l'attente d'éléments complémentaires.

#### **13) Eclairage Public :**

Présentation de Thierry Bouvier :

En décembre 2020, les ampoules défectueuses ont été changées sur Montjavoult ainsi que la remise en état de l'éclairage public à Valécourt par la société STPEE (paiement de la facture STPEE : 1278,19 euros).

Suite au dernier conseil, un devis a été demandé à STPEE pour un poteau électrique à ajouter à Valécourt : coût 1700€ environ afin que l'éclairage public fonctionne sur toute la longueur, rue des Fauvettes – ce poteau viendrait combler l'inaccessibilité d'un poteau situé sur un terrain privé.

A plus moyen terme, et pour favoriser une diminution de 30% de la consommation de l'électricité de l'éclairage public, une demande de devis a été faite au SE60 (Syndicat de l'Energie) pour équiper le village d'ampoules LED. Leur longévité est de 10 ans environ pour 121 ampoules (subvention de 54% par le SE60) coût 350 à 400€ par lanterne + boîtiers électriques. Garanti 5 ans pièce et main d'œuvre. Il est envisagé une lumière chaude, avec réduction de l'intensité la nuit.

Nous serions obligés de changer les lanternes complètes, on ne peut pas changer que les ampoules. Le coût total de l'opération serait de 36 000€ ; il pourrait être envisagé de faire le changement en 2 phases

Réunion prévue le 5 février matin avec SE 60 pour l'établissement de devis partiel ou total de l'équipement du village en LED.

#### **14) Tarifs CCVT poubelles ordures ménagères :**

Laura Catry présente l'information :

Afin d'éviter la sortie des déchets ménagers dans des sacs qui risquent d'être éventrés par des animaux nocturnes et pour faciliter le travail des éboueurs la Communauté de Commune du Vexin-Thelle propose l'achat de poubelles grises pour ordures ménagères à des prix intéressants grâce à des commandes groupées.

Exemple un conteneur de 120 Litres coûte 22€25 au lieu de 70€ dans le commerce (240 L. à 29,72€ et 660 L. à 119,59 €)

Formulaires de commande à retirer en mairie ou à imprimer sur le site de la mairie (montjavoult.fr).

#### **15) Ecriture épiciène :**

Qu'est-ce que l'écriture épiciène ? : c'est une forme d'écriture « dégenrée » Le langage épiciène, la rédaction épiciène, le langage neutre, l'écriture inclusive ou le langage dit « non sexiste » ou « dégenré » est un ensemble de règles et de pratiques qui cherchent à éviter toute discrimination sexiste par le langage ou l'écriture.

Christophe Couturier, au regard des différents documents rédigés par notre équipe, souhaite que ne soit plus utilisée l'écriture avec des points ou parenthèses pour mentionner le masculin, le féminin et le pluriel car cela exclue de la compréhension les personnes dyslexiques.

Il est admis par l'ensemble des conseillers municipaux que l'écriture à point qui se dit écriture inclusive (aussi) est difficile à lire et sera évitée dans les prochaines publications au profit des mots entiers Exemple : Montjoviciennes, Montjoviens

D'autre part la féminisation des noms de métiers ou autre, doit être reconnue par l'Académie Française pour être autorisée à l'utiliser. Exemple : Masculin : Le maire, Féminin : La maire.

Laura Catry répond que dans les premiers temps tout le monde la saluait en lui demandant comment il fallait l'appeler : la maire ou le maire ?

Après réflexions et recherches, Laura Catry expose que l'on peut l'appeler comme on le souhaite mais que, personnellement elle signe « Mairesse de Montjavoult » plus de question de « le » ou de « la » mais que de présenter très visiblement le genre féminin ; c'est une façon de pousser l'idée que les femmes sont engagées et prennent leur place au sein de la société, c'est une invitation à la visibilité et non au camouflage. Il est notable que 20% seulement des maires sont des mairesses. Mairesse est un nom de métier canadien qui est admis en France et qui pourrait être validé.

#### **16) Questions diverses**

Laura Catry, Christophe Couturier et Michaël Huebert ont organisé une réunion :

- Rendez-vous le 5 février à 16h00 à Montjavoult avec les maires de Parnes, Montagny-en-Vexin, Bouconvillers, Boubiers, Hadancourt-le-Haut-Clocher, Serans, et Lierville pour discuter des futurs regroupements scolaire et projet de construction ou agrandissement.

- Matthieu Grisvard : nous allons demander un tarif groupé pour l'achat de groupes électrogènes personnels en cas de coupure d'électricité comme nous avons eu.

- Laura Catry : Dans l'élaboration du budget, il est souhaitable que le conseil municipal se saisisse de la question de la place de l'art et des artistes à Montjavoult. En tant qu'épouse d'artiste, il peut être considéré que sa position présente un conflit d'intérêt. Cependant, remarquons qu'à Montjavoult il y a 5 artistes professionnels vivants et 2 grands artistes qui ont vécu dans notre village et qui sont internationalement connus : Dado qui nous a quitté voilà 10 ans, qui a son musée et son tombeau au Montégro et Aymar Alexandre Pezant (1846-1916) enterré à Montjavoult.

- Suite à l'élagage du chêne de la mairie, un projet artistique nous a été présenté. Cela va dans le sens de la biodiversité, l'intervention d'un ou plusieurs artistes du village sur le chêne totem accompagné d'une plante grimpante et de parterre de fleur est soumise au conseil. C'est un projet qui peut être aussi porté par une association et le financement pourrait être participatif. Matthieu Grisvard propose de faire un appel à projet.

- Une stagiaire viendra à titre gracieux du 8 au 19 février travailler à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, fin du conseil municipal à 22h40.